Environnement et développement durable: sommet mondial, Johannesbourg 2002, 10 ans après Rio

2001/2142(COS) - 17/06/2002

Dans la perspective du Sommet mondial sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg, le Conseil a procédé à un vaste débat axé sur les résultats de la quatrième session du Comité préparatoire tenue à Bali (27 mai - 7 juin 2002) et sur la stratégie à suivre jusqu'au sommet de Johannesburg. Le Conseil a estimé à l'unanimité que l'UE devait continuer à faire preuve de dynamisme, à assumer un rôle de chef de file et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour éliminer les disparités existantes et faire du sommet un succès tout en défendant la position et les convictions de l'UE. Le Conseil a ensuite adopté les conclusions ci-après exposant la position de l'UE, qui seront transmises au Conseil européen de Séville, lequel devrait adresser un message politique fort au Sommet de Johannesburg. parmi les principaux de cette résolution on citera notamment les points suivants : 1) tout développement doit être durable et, à cette fin, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) doit être considéré comme s'inscrivant dans le cadre d'un processus recherchant un "pacte planétaire" comprenant aussi le Programme de Doha pour le développement, le Consensus de Monterrey et le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après; 2) l'UE doit montrer qu'elle est déterminée à faire preuve d'esprit d'initiative et à jouer, comme par le passé, un rôle majeur dans les efforts déployés au niveau mondial pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable à tous les niveaux, en intégrant ses dimensions économique, sociale et environnementale et en veillant à leur synergie; 3) pour que le SMDD soit une réussite, il faut veiller à ce que les engagements soient ciblés et prévoir des programmes de travail et des objectifs cohérents pour une mise en oeuvre rapide; 4) il faut se pencher sur le phénomène de la mondialisation à Johannesburg de manière à servir les intérêts du développement durable notamment pour les plus pauvres; 5) la déclaration politique qui sera adoptée au Sommet de Johannesburg devrait inclure un engagement renouvelé en faveur du développement durable mais aussi de la prospérité, de la paix et de la sécurité pour tous, sur la base de la bonne gouvernance, y compris la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la lutte contre la corruption et le terrorisme, l'égalité entre les sexes, des politiques environnementales, sociales et économiques saines, le respect et la promotion de la diversité culturelle et du dialogue entre les civilisations, y compris les peuples indigènes, qui constituent tous les fondations nécessaires à un développement durable; 5) du côté de l'UE, une série de priorités devraient être définies comprenant des initiatives concrètes de l'UE en vue de partenariats volontaires ancrés sur la réduction de la pauvreté et le dialogue; 6) toute décision devrait être suivie d'un contrôle et d'une évaluation, en liaison avec le suivi de Doha et de Monterrey.